

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de juillet en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Sylvain Boulianne  
Michel Cameron

Absent :                   Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorière adjointe : Madame France Dubuc

Présence de 15 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
  - Session régulière du 01 juin 2004
  - Session spéciale du 14 juin 2004
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Réparations du compresseur # 3 – Soumission(s)
- 5) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (15/06/2004)
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - Dossier de Mme Barbara Ann Tanguay, lots 15-8 et 16-10
    - Dossier de Mme Lise Bilodeau, lot 366-P
    - Dossier de M. Michel Wilson, lot 143-P (amendement)
  - Projet de règlement numéro 338-2004
    - Assemblée publique de consultation
    - Adoption du règlement
  - Projet de règlement numéro 342-2004
    - Assemblée publique de consultation
    - Adoption du règlement
  - Projet de règlement numéro 343-2004
    - Assemblée publique de consultation
    - Adoption du second projet de règlement
- 6) Bail échéant le 30 avril 2005 pour les lots 142Pte, 145Pte et ancien chemin (casse-croûte saisonnier) – Renouvellement des conditions
- 7) Voirie
  - Réfection du 3<sup>ième</sup> rang est et du rang des Plaines
    - Acceptation des travaux et paiement
    - État du coût net des travaux et paiement
    - Financement (modalités de paiement)

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004

Réfection de voirie à la rue Lafleur (projet 031-03-GM)

- Ordre de changement # 2
- Décompte progressif # 2

Location d'une parcelle du lot 105-76 (bout rue Bouffard)

- Demande de M. Guy Poulin

- 8) Commission scolaire des Navigateurs
- Entente pour l'été 2004
- 9) Coopérative Jeunesse de services de Sainte-Croix
- Demande d'aide financière

10) Installation d'un garde-fou à la Côte à Mogène

11) Varia

Période de questions  
Levée de l'assemblée

### 180-2004 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

### PROCÈS-VERBAL

### 181-2004 SESSION RÉGULIÈRE DU 01 JUIN 2004

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 01 juin 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### 182-2004 SESSION SPÉCIALE DU 14 JUIN 2004

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 14 juin 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

### 183-2004 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## MUNICIPALITÉ

### SALAIRES DE JUIN 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 23 MAI 2004 AU 26 JUIN 2004	MAIRE & CONSEILLERS	9,005.57
	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	8,839.20
	ADMINISTRATION	4,269.58
	SECRÉTAIRE TEMPORAIRE	732.37
	BRIGADIÈRES	1,972.12
	POMPIERS VOLONTAIRES	5,117.60
	MÂCHOIRES DE VIE	383.00
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	2,831.54
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,846.20
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	5,088.50
	CONCIERGE	1,280.37
	URBANISME	164.56
	MONITRICES & MONITEURS	1,968.72
	BIBLIOTHÈQUE	901.18
	AVANTAGES SOCIAUX	5,309.26
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>51,709.77</b>	

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004**

**COMPTES PAYÉS DE JUIN 2004 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RENFOUEMENT DES SALAIRES	15,000.00
BÉDARD YVAN	REMB. DÉPÔT BRANCHEMENT	100.00
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE SAINTE-CROIX	AVANCE DE FONDS JUIN 2004	15,000.00
CHRISTINE BERGERON, NOTAIRE	ACHAT TERRAIN FABRIQUE DEV. SECTEUR LAURIER OUEST	1,500.00
CLAUDE ARSENAULT INC.	DÉCOMPTE PROG. #1 RUE LAFLEUR	21,362.78
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	820.60
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	111.32
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	856.52
	STATION SAINTE-CROIX	1,437.50
	CASERNE INCENDIE	360.39
	ASCENSEUR	78.45
	CHALET O.T.J.	370.70
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	49.85
	GARAGE MUNICIPAL	200.53
	USINE E/POTABLE	1,959.27
	DÉGRILLEUR	311.05
	STATION D'ÉGOUT	96.86
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE MAI	4,392.97
MRC DE LOTBINIÈRE	CONTRIBUTION FINANCIÈRE LE GRAND TOUR DE LOTBINIÈRE	300.00
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	RENUMÉRATION URBANISME	3,372.90
PETITE CAISSE (DANYE GENDRON)	OUVERTURE	250.00
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	35.46
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	108.50
	CLEFS DÉGRILLEUR	6.18
	POMPE CENTRIFUGE INCENDIE	13.66
	BIDON D'ESSENCE INCENDIE	110.99
	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	25.21
	MEMBRANE GÉOTEXTILE VOIRIE	113.31
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE MAI	2,740.16
SIFTO CANADA INC.	SEL USINE D'EAU	2,380.91
SIMON LEMAY	RÉP. ASPHALTE BRISÉ RANG 3	131.13
	CONCASSÉ & TRANS. ASPHALTE	224.30
	RÉP. RUE PICARD ET DIVERSES	659.67
	RÉPARATIONS	
	CONCASSÉ RÉSERVE	69.02
	BRIS D'EAU RUE BOURQUE	201.87
	CONCASSÉ RÉSERVE	138.03
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE MAI	250.04
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & VOIRIE	107.81
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	947.01
	USINE E/POTABLE	675.82
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	100.00
	ESSENCE ÉQUIPEMENT	17.00
	ESCOMPTE	-2.36
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	13,338.68
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>90,324.09</b>

**COMPTES À PAYER DE JUIN 2004**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BÉTON LAURIER INC.	RÉP. CONDUITE AQUEDUC RUE LAFLEUR	115.03
BIOLAB	ANALYSE D'EAU	455.27
	ANALYSE D'EAU	34.51
BOIVIN & GAUVIN INC.	HABIT DE POMPIER (BUNKER)	1,399.85
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	27.00
CAROLE RIVEST, NOTAIRE	HON. PROF. ACHAT TERRAINS DEV. SECTEUR LAURIER OUEST	747.64
CHAROVAC INC.	NETTOYAGE RUES	3,038.17
CLEMENT CHRETIEN	FRAIS DÉPLACEMENT COM. EMB.	14.70

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004**

DISTRIBUTION A.B.R.	PIECES & ACCESSOIRES VOIRIE	343.92
DOCUMENT EXPRESS ENR.	PUBLICITE PORTE OUVERTE INC.	138.79
DUBUC FRANCE	FRAIS DEPLACEMENT (FORM. PG)	45.50
EMCO LIMITÉE	DÉVIATION AQUEDUC RUE LAFLEUR BRIS D'EAU RUE BOURQUE & RÉP. CONDUITE CÔTE DU BATEAU	126.57 247.93
EQUIPEMENT L.A.V. INC.	RÉP. SCIE À BÉTON	14.45
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY	FEU RANG 4 EST RÉP. RUE DES CHUTES, LEGENDRE & FALAISE BORNE-FONTAINE RUE DES CHUTES & GRILLES RUE BOIVERT RÉP. GRILLES RUE HAMEL, CÔTE DU BATEAU ET GARAGE MUN. RÉP. TROTTOIR RUE PRINCIPALE RÉP. VENTRES DE BŒUF RANG 3 EST RÉP. VENTRES DE BŒUF RANG 3 EST	301.95 562.47 552.12 517.61 265.71 865.56 434.21
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT VOIRIE	8.34
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE ÉQUIPEMENTS ESSENCE ÉQUIPEMENTS	64.00 48.00 59.25 20.22 36.03 30.00 20.01 12.37
GARNEAU CLAUDE	EAU INCENDIE	45.00
GREAT WEST COMPAGNIE ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE JUILLET 2004	866.89
GROUPE GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉP. CONDUITE SOUTERRAINE (ÉCLAIRAGE) RUE LAFLEUR	384.97
GROUPE J.L. LECLERC INC.	FABRICATION BUTS DE SOCCER (2)	2,938.89
HÉBERT YVON	FRAIS DE GARDE D'ANIMAUX	188.02
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	BULLETIN DES LOISIRS ÉTÉ T/JEUX AVIS MUNICIPAL # 28 & DÉPLIANTS «VOTRE RÉSEAU D'ÉGOUTS» AVIS MUNICIPAL # 29 (AVIS PUBLIC URBANISME) AVIS MUNICIPAL # 30	172.54 902.95 201.29 333.57
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS POUR TESTS D'EAU PLUVIOMETRE	170.48 90.50
LACAILLE ROGER	FRAIS COUR MUNICIPALE (CIRCUIT STE-CROIX)	139.61
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN	102.42
LE GROUPE SPORT-INTER PLUS	EPANDEUR T/JEUX	251.90
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	PELOUSES 2004 (5 VERSEMENTS)	9,472.74
LES P'TITS MOTEURS ENR.	RÉP. DÉBROUSSAILLEUSE	4.83
LES SERRES DENIS BOUFFARD	PLANTES & FLEURS COM. EMB. PLANTES & FLEURS COM. EMB. PLANTES & FLEURS COM. EMB.	515.80 101.78 81.40
LES SERRES LAMBERT ENR.	PLANTES & FLEURS COM. EMB.	67.45
LIBRAIRIE TOME UN INC.	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	66.23 525.53 113.15 26.70
LOCATION D'ÉQUIPEMENT LPL INC.	ROULEAU COMPACTEUR RÉP. RANG DES PLAINES	649.89
MERCERIE STE-CROIX ENR.	SARRAU DÉGRILLEUR	45.96
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	ENTENTE SERVICE INCENDIE	51.00
NATHALIE LEMAY	FRAIS DE TRANSPORT T/JEUX	148.05
PETITE CAISSE (NATHALIE)	RENFOUEMENT (TIMBRES)	262.18
PETITE CAISSE (FRANCE)	RENFOUEMENT (CARTES DE SOU- HAIT & AFFICHAGE HEURES D'OUVERTURE)	28.32
PETITE CAISSE LOISIRS (GÉRALD)	RENFOUEMENT (TIMBRES ET ESSENCE 4 ROUES)	100.62
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	RÉP. GÉNÉRATRICE S/POMPAGE	683.13
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	674.14
POTHIER DELISLE	HON. PROF. EXPROPRIATION DEV. SECTEUR LAURIER OUEST	3,072.23

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004**

PRODUITS CHIMIQUES CCC LTEE	PERMANGANATE	510.00
	PERMANGANATE	495.79
	PERMANGANATE	495.79
PUBLICATION LE PEUPLE	PROMOTION DU TERRITOIRE	253.06
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	CIMENT VOIRIE	22.90
	CIMENT VOIRIE	18.31
	CIMENT VOIRIE	18.31
	CIMENT VOIRIE	35.15
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	119.30
	CHLORE USINE E/POTABLE	644.14
	CHLORE USINE E/POTABLE	698.62
	ASPHALTE FROIDE VOIRIE	465.68
	TIRE FOND CHALET DES SPORTS	1.82
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	114.84
	LAMES DE SCIE VOIRIE	6.19
	ÉCORCES COM. D'EMBEISS.	125.96
	PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM.	2.06
	PIÈCES & ACCESSOIRES INC.	44.45
	PILES PAGET HOMME DE GARDE	4.82
RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA	CONCASSÉ (RÉSERVE ET RÉPARATIONS DIVERSES)	1,036.99
	RÉP. RANG DES PLAINES	1,568.11
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE JUIN 2004	7,840.99
	SERVICE LOISIRS JUIN 2004	132.40
	SERVICE DÉGRILLEUR MAI 2004	39.45
RÉGIE DU BATIMENT QUÉBEC	REDEVANCE ANNUELLE ENT. ASC.	67.00
SIMON LEMAY	RÉP. RANG DES PLAINES	1,241.69
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	10.93
	PAPETERIE	151.91
	PAPETERIE	111.64
	PAPETERIE	61.58
	PAPETERIE	11.49
SYSTÈMES SÉCURITÉ CONCEPT ENR.	RÉP. PROBLÈME SUR SYSTÈME ALARME USINE E/POTABLE	92.02
TAXI COLIS	FRAIS DE TRANSPORT	25.30
TÉLUS QUÉBEC	USINE E/POTABLE	673.75
TRP ROMAIN DUVAL INC.	RÉP. RANG DES PLAINES	701.85
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	85.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	77.00
	DIESEL KUBOTA	17.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	75.00
WILSON & LAFLEUR LTEE	CODE MUNICIPAL ET MISE À JOUR	86.14
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>52,211.77</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>194,245.63</b>

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 12-2004 À 13-2004

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

184-2004

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE JUIN 2004 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 01 JUIN 2004 AU 26 JUIN 2004	GÉRANT D'ARÉNA	3,461.60
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	1,111.69
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	2,320.14
	AVANTAGES SOCIAUX	1,018.22
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7,911.65</b>

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004

**COMPTES PAYÉS DE JUIN 2004 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ ARÉNA JUIN	1,882.43
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE MAI	2,286.13
	REMISE TPS & TVQ DE MAI	3,745.33
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE MAI	1,384.27
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE MAI	105.90
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	210.33
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9,614.39</b>

**COMPTES À PAYER DE JUIN 2004**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIDE INFORMATIQUE G.GOSSELIN	CARTOUCHE IMPRIMANTE	101.22
CIMCO RÉFRIGÉRATION	SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION	
	RÉPARATION COMPRESSEUR # 4	953.90
	RÉPARATION COMPRESSEUR # 3	1,486.89
	RÉPARATION COMPRESSEUR # 2	3,201.69
GREAT WEST COMPAGNIE ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE JUILLET 2004	268.21
ICI CANADA INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES DE PEINTURE	3,181.32
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	PELOUSES 2004 (5 VERSEMENTS)	332.70
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	AJUSTEMENT DÉFICIT RÉEL AU 31 MAI 2004 (PART. FINANCIÈRE)	22,296.80
PETITE CAISSE ARÉNA (GÉRALD)	RENFOUEMENT (ANTENNE DE MOTO V120)	19.09
PLAMONDON GÉRALD	FRAIS CONGRÈS ASS. DIRECTEURS DES ARÉNAS DU QUÉBEC	284.56
	FRAIS TRANSPORT POUR PEINTURE & CELLULAIRE	53.45
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES PEINTURE	33.57
	PIÈCES & ACCESSOIRES	14.71
	PIÈCES & ACCESSOIRES	282.59
	RÉP. BANCS DES JOUEURS	780.02
	FRAIS DE MANUTENTION (BANCS)	11.50
TAXI COLIS	TRANSPORT	17.25
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>33,319.47</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>50,845.51</b>

185-2004

**RÉPARATIONS DU COMPRESSEUR # 3 – SOUMISSION(S)**

Une (1) soumission reçue :

	Prix équipement	Prix budgétaire Main-d'œuvre et autres
Cimco Réfrigération		
Option A (réparation du compresseur)	5,991.00 \$	2,190.00 \$
Option B (réparation du compresseur)	7,233.00 \$	2,190.00 \$
Option C (compresseur reconditionné et pièces supplémentaires)	6,400.00 \$	1,210.00 \$

Les taxes sont en sus des prix indiqués.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'option C et d'accorder le contrat d'achat à Cimco Réfrigération pour le prix de 6,400.00 \$, en sus de la main-d'œuvre et des taxes applicables, le tout selon l'offre datée du 16 juin 2004.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004**

**URBANISME**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (15/06/2004)**

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUÉBEC**

186-2004

**DOSSIER DE MME BARBARA ANN TANGUAY, LOTS 15-8 ET 16-10**

**ATTENDU QUE** la demanderesse madame Barbara Ann Tanguay désire construire une résidence sur les lots 15-8 et 16-10;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande localisée sur les lots 15-8 et 16-10 de madame Barbara Ann Tanguay est conforme à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QU'IL** n'y a pas de terrains disponibles avec vue sur le fleuve à l'intérieur de la zone blanche;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain a une superficie lui permettant l'implantation d'une installation septique conforme au Q-2, R,8 ainsi qu'un puits;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain a toujours été entretenu et qu'il a déjà servi de site de villégiature (roulotte);

**CONSIDÉRANT** la recommandation U25-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer la demande de madame Barbara Ann Tanguay auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

187-2004

**DOSSIER DE MME LISE BILODEAU, LOT 366-P**

**ATTENDU QUE** la demanderesse désire faire la location de chambres pour personnes handicapées sur le lot 366-P;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a certaines vérifications à faire telles que l'installation septique, le nombre de logements, le nombre total de chambre à coucher, la conformité de l'opération du commerce (autorisation municipale et de la Commission de protection du territoire agricole);

**CONSIDÉRANT** la recommandation U27-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de suspendre cette demande afin de procéder à la vérification de nouveaux points soulevés par une visite des lieux;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de suspendre la demande de madame Lise Bilodeau, selon la recommandation dudit comité.

188-2004

**DOSSIER DE M. MICHEL WILSON, LOT 143-P (AMENDEMENT)**

**ATTENDU QUE** le demandeur monsieur Michel Wilson désire construire une résidence sur le lot 143-P;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande localisée sur le lot 143-P de monsieur Michel Wilson est conforme à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce secteur est boisé et non propice à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** notre résolution numéro 113-2004 datée du 7 mai 2004 et la demande de correction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec datée du 3 juin 2004;

**CONSIDÉRANT** l'exigence prévue à l'article 58.2 de la loi relativement aux espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004

**CONSIDÉRANT QU'IL** n'y a pas de terrains disponibles avec accès et vue sur le fleuve à l'intérieur de la zone blanche;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U13-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer la demande de monsieur Michel Wilson auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2004

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 338-2004. Le maire explique le projet.

189-2004

### ADOPTION DU RÈGLEMENT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 fut adopté le 2<sup>ème</sup> jour du mois de juillet 1991;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 170-1991 de façon à :

- **Modifier l'article numéro 5.5 en ajoutant le paragraphe 5<sup>o</sup>, permettant ainsi qu'il y ait une harmonisation avec le domaine bâti existant lors d'un déplacement de bâtiment.**

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le premier jour du mois de juin 2004, le projet de règlement numéro 338-2004 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition est susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour du mois de juillet 2004 sur le projet de règlement numéro 338-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité n'a pas à adopter de second projet de règlement numéro 338-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre puisque aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le premier jour du mois de juin 2004 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Sylvain Boulianne,**

**APPUYÉ PAR: Michel Cameron,**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 338-2004 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le règlement numéro 338-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 338-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2004

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 342-2004. Le maire explique le projet.

190-2004

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 fut adopté le 2<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 1991;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 170-1991 de façon à :

- **Modifier l'article 12.1.2 afin de permettre qu'une enseigne affichant un développement résidentiel, commercial ou industriel, se situe sur un terrain autre que celui ou est situé l'usage;**
- **Modifier l'article 12.2.1.6, paragraphe 6<sup>o</sup>, afin de modifier la durée de l'autorisation lors de l'implantation d'enseigne;**
- **Modifier l'article 12.2.1.6, paragraphe 6<sup>o</sup>, afin de modifier l'aire maximale de l'enseigne;**
- **Modifier l'article 12.2.1.6, paragraphe 6<sup>o</sup>, afin de modifier la localisation permise.**

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le quatorzième jour du mois de juin 2004, le projet de règlement numéro 342-2004 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition est susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour du mois de juillet 2004 sur le projet de règlement numéro 342-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité n'a pas à adopter de second projet de règlement numéro 342-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre puisque aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le quatorzième jour du mois de juin 2004 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne,**

**APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause,**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 342-2004 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :**

**QUE** le règlement numéro 342-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 342-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2004

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 343-2004. Le maire explique le projet.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004

191-2004

### ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement intitulé «Plan d'urbanisme» portant le numéro 159-90 fut adopté le 18<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 1990;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 fut adopté le 2<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 1991;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 159-90 et 170-1991 de façon à :

- **Agrandir l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB-3 à même l'aire d'affectation industrielle I-3.**
- **Agrandir la zone d'habitation 42-H à même la zone industrielle 38-I.**

**ATTENDU** que le conseil de cette municipalité a adopté le 14<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2004, le projet de règlement numéro 343-2004 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU** qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 06<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2004 sur le projet de règlement numéro 343-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier,**

**APPUYÉ PAR : Jean Lafleur,**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 343-2004 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 343-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 343-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Messieurs Berchmans Dancause et Michel Cameron se retirent de la table des délibérations du conseil à 20 : 25 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (M. Dancause, sa fille est une employée des locataires, M. Cameron, lien de parenté.)

---

192-2004

### BAIL ÉCHÉANT LE 30 AVRIL 2005 POUR LES LOTS 142PTIE, 145PTIE ET ANCIEN CHEMIN (CASSE-CROÛTE SAISONNIER) – RENOUELEMENT DES CONDITIONS

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est propriétaire des lots 142Ptie, 145Ptie et de l'ancien chemin;

**ATTENDU QUE** madame Carmen Lajoie et monsieur Réjean Cameron sont locataires pour un casse-croûte saisonnier;

**ATTENDU QUE** le présent bail vient à échéance le 30 avril 2005 et que les locataires actuels désirent renouveler pour une période de 5 ans selon la proposition signée et datée du 8 juin 2004;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter de renouveler le bail pour les lots 142Ptie, 145Ptie et ancien chemin aux conditions suivantes :

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004

- Période du marché : du 01 mai 2005 au 30 avril 2010, soit cinq ans;
- Augmentation de 3% dès 2005 et 2.5% pour chacune des années suivantes, soit à la valeur arrondie :
  1. 2005 : 309.00 \$/année
  2. 2006 : 317.00 \$/année
  3. 2007 : 325.00 \$/année
  4. 2008 : 334.00 \$/année
  5. 2009 : 343.00 \$/année

en sus de toutes taxes applicables;

- Article 4.2.3 : Les frais des présentes (bail devant notaire), copies et inscription selon le cas seront à la charge du locataire;
- Maintien de toutes les autres conditions actuelles du bail reçu le 29 septembre 2000 par la notaire Carole Rivest sous sa minute 3767;

**QUE** Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit bail.

---

Messieurs Berchmans Dancause et Michel Cameron reviennent à la table des délibérations du conseil à 20 : 26 heures.

---

### VOIRIE

#### RÉFECTION DU 3<sup>IÈME</sup> RANG EST ET DU RANG DES PLAINES

193-2004

#### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter les travaux de réfection du 3<sup>ième</sup> rang est et du rang des Plaines selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 56,323.99 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 9 juin 2004.

194-2004

#### ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET PAIEMENT

##### Dépenses

- Contrat	56,323.99 \$
- Laboratoire	517.61 \$
	<hr/>

**Coût du projet:** **56,841.60 \$**

(-) Retour de taxes 3,279.17 \$

**Coût net du projet:** **53,562.43 \$**

**Financement permanent requis :** **53,562.43 \$**

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté.

195-2004

#### FINANCEMENT (MODALITÉS DE PAIEMENT)

**ATTENDU** les résolutions numéros 194-2004 et 162-2004 relativement aux travaux de réfection de voirie du 3<sup>ième</sup> rang et du rang des Plaines pour un prix net de 53,562.43 \$;

**ATTENDU QUE** le remboursement sera pour une période de 5 ans remboursable annuellement et débutant en juillet 2005;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le financement et le remboursement proposés.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004**

**RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LAFLEUR (PROJET 031-03-GM)**

196-2004

**ORDRE DE CHANGEMENT # 2**

**ATTENDU** l'ordre de changement # 2 daté du 2 juin 2004 pour abaisser la conduite d'aqueduc vis-à-vis la nouvelle conduite pluviale pour le prix de 3,580.89 \$, taxes incluses;

**ATTENDU** le marché avec notre entrepreneur Claude Arsenault inc. et la recommandation datée du 30 juin 2004 du Service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière à l'effet d'accepter cette proposition;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le présent ordre de changement tel que présenté.

197-2004

**DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif # 2 relativement aux travaux de réfection de voirie à la rue Lafleur, selon la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière datée du 30 juin 2004, et d'autoriser le paiement d'une somme de 151,835.40 \$ à Claude Arsenault inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 11 mai 2004.

**LOCATION D'UNE PARCELLE DU LOT 105-76 (BOUT RUE BOUFFARD)**

198-2004

**DEMANDE DE M. GUY POULIN**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est propriétaire du bout de la rue Bouffard, lot 105-76, lequel est non utilisé présentement comme voie publique;

**ATTENDU QUE** monsieur Guy Poulin, propriétaire adjacent du côté nord de ce bout de rue, l'utilise présentement à des fins personnelles et que la partie utilisée correspond à une superficie approximative de ± 420 mètres carrés, soit la partie 105-76 longeant sa propriété lot 105-84;

**ATTENDU** la demande de M. Poulin reçue le 27 janvier 2004 à l'effet de continuer d'utiliser cette partie à des fins personnelles;

**ATTENDU QUE** le Code municipal du Québec ne permet pas d'utiliser un bien municipal, et ce à titre gratuit;

**ATTENDU QU'**éventuellement, dans le cadre d'un projet de développement résidentiel, ce bout de rue sera utilisé comme voie publique;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser M. Guy Poulin à utiliser cette partie et de lui louer ladite parcelle du lot 105-76 décrite en titre aux conditions suivantes :

- Espace personnel de stationnement;
- Aucune construction ou plantation de toutes sortes ne sont autorisées sur cette parcelle de terrain;
- Le locataire s'engage à entretenir et à garder propre cette parcelle de terrain comme s'il en était propriétaire;
- Le locataire s'engage à remettre le terrain en bon état, et ce entièrement à ses frais, s'il est détérioré par sa faute ou négligence;
- Le locataire assume l'entière responsabilité de l'utilisation de cette parcelle et dégage la municipalité de toute responsabilité, et à cet effet, il devra détenir une assurance responsabilité civile générale incluant le lot 105-76 (bout de rue Bouffard); copie de ladite police devra être déposée au secrétariat municipal;
- Le locataire devra continuer de permettre aux véhicules de services municipaux (vidanges, déneigement, etc.) de tourner au bout de la rue Desrochers;
- Le prix de location de cette parcelle est fixé à cent dollars (100.00) \$ / annuellement, révisable en janvier de chaque année (en sus des taxes TPS & TVQ) et ce rétroactif au 01 janvier 2004, payable dès le mois de janvier de l'année en cours;
- Les taxes municipales sont incluses dans le prix de location;
- Les conditions du marché pourront être annulées en tout temps, à 30 jours d'avis, et ce sans aucun droit de recours et dédommagement par le locataire;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004

### COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

199-2004

#### ENTENTE POUR L'ÉTÉ 2004

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix dispose d'un terrain de jeux et d'un service de garde;

**ATTENDU** le besoin en locaux pour l'été 2004;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'entente telle que proposée et signée du 23 juin 2004.

### COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE SAINTE-CROIX

200-2004

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**ATTENDU QU'**une coopérative jeunesse de services s'est installée à Sainte-Croix à l'été 2002;

**ATTENDU QUE** cette coopérative a comme objectif de répondre au besoin de trouver un emploi d'été, initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une association, à l'organisation collective de travail, à la gestion coopérative et aux rouages du marché;

**ATTENDU QUE** cette coopérative s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 17 ans résidant sur le territoire de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** la création de la coopérative a été initiée par des concitoyens de Sainte-Croix;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser à Coopérative jeunesse de services de Sainte-Croix une somme de 250.00 \$ à titre d'appui financier dans le cadre de leur activité pour la saison estivale 2004.

201-2004

#### INSTALLATION D'UN GARDE-FOU À LA CÔTE À MOGÈNE

**ATTENDU** la demande verbale des propriétaires de la Côte à Mogène concernant l'installation d'un garde-fou;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix juge l'installation d'un garde-fou propi-ce pour la sécurité des utilisateurs de la côte;

**ATTENDU QUE** pour la municipalité de Sainte-Croix l'installation d'un garde-fou sera sur une propriété privée;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix juge ce cas exceptionnel pour la sécurité de tous;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal, monsieur Stéphane Milot, à installer un garde-fou à la Côte à Mogène jusqu'à concurrence de 1,500.00 \$.

### VARIA

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Rue Desrochers : demande afin que cette rue demeure paisible lors du futur développement.
- Rue Laurier brisée : ministère des Transports.
- Pavage Pointe-Platon : projet à venir.
- Rue Laroche : demande afin d'installer des dos d'âne.
- Côte à Mogène : demande afin d'installer deux lumières de rue, de déplacer le conteneur de vidanges en bas de la côte et d'indiquer le site.
- Arrêt du coin Falaise et Laflamme : informer la Commission scolaire des Navigateurs.
- Suivi dans la recherche d'eau potable.
- Débranchement des gouttières pour les immeubles de catégorie telle que la Résidence de Sainte-Croix.
- Coupe des arbres et des branches du Parc Détente afin d'avoir une vue sur le fleuve.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2004**

202-2004      **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 55 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

France Dubuc, secrétaire-trésorière adjointe